

Procès Verbal

Assemblée Générale Constitutive de l'association Solution Démocratique

13 février 2024

Présents : Ismaël Benslimane, Nelly Darbois, Clara Egger, Nicolas Gaillard, Albin Guillaud, Raül Magni-Berton

Excusés : Néant

Absents : Néant

Le 13 février 2024 à 20h sur Zoom les personnes physiques présentes se sont réunies en vue de constituer une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Le président de séance Albin Guillaud et le secrétaire de séance Raul Magni-Berton ont été désignés par l'assemblée pour diriger les débats et procéder à la constitution de l'association.

Après avoir délibéré, l'assemblée a pris les décisions suivantes :

Nom de l'association

« Solution Démocratique »

Objet de l'association

« Instaurer et garantir durablement en France la pleine souveraineté populaire en matière constitutionnelle par référendum d'initiative citoyenne. »

Siège social de l'association

276 Route de la Féclaz 73230 Saint-Alban-Leysse (France)

Adoption des statuts

Albin Guillaud rappelle que les statuts de l'association Solution Démocratique ont été rédigés par l'ensemble des membres fondateurs composant l'assemblée générale constitutive.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

Désignation des Membres fondateurs, membres du Conseil d'Administration de l'association

Les personnes nommées ci-dessous sont unanimement désignées Membres fondateurs et composent le Conseil d'Administration à la création de l'association.

Benslimane Ismaël (scénariste), résidant Chemin de Mongevon, 4 1023 Crissier (Suisse)
Darbois Nelly (consultante), résidant 276 Route de la Féclaz, 73230 Saint-Alban-Leysse (France)
Egger Clara, Marie (enseignante chercheuse), résidant Rue du Président 65, 1050 Ixelles (Belgique)
Gaillard Nicolas, Benjamin, François (auteur), résidant 33 Cours Jean Jaurès, 38000 Grenoble (France)
Guillaud Albin, Stéphane (kinésithérapeute), résidant 276 Route de la Féclaz, 73230 Saint-Alban-

Leysse

(France)

Magni-Berton Raùl, Emiliano (enseignant chercheur), résidant Rue du Président 65, 1050 Ixelles (Belgique)

Désignation des principaux responsables de la gestion de l'association

Nelly Darbois est unanimement désignée pour assurer la fonction de présidente de l'association auprès d'un établissement bancaire et Albin Guillaud est unanimement désigné pour en assurer la fonction de trésorier. Ils sont habilités à effectuer les démarches nécessaires à :

1. La déclaration de la création de l'association aux autorités compétentes ;
2. assurer la gestion financière de l'association (ouverture + gestion d'un compte bancaire).

Levée de séance

Il est rappelé que conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, l'association doit être déclarée en préfecture dans les trois mois de sa constitution.

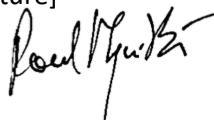
La séance est levée à 20h30 et le présent procès-verbal est signé par le président de séance et le secrétaire.

Fait à Ixelles, le 13 février 2024

Le président de séance,
Albin GUILLAUD



Le secrétaire de séance,
Raùl Magni-Berton
[signature]



La présidente, **Nelly DARBOIS**



Le trésorier, **Albin GUILLAUD**

